

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Feller, Olivier (fdp/plr, VD) NR/CN, Glättli, Balthasar (gp/verts, ZH) NR/CN, Behindertenorganisation (z.B. Pro Infirmis; procap; agile)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 – 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Guignard, Sophie

Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Behindertenorganisation (z.B. Pro Infirmis; procap; agile), 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Menschen mit Behinderungen	1

Abkürzungsverzeichnis

KVG	Bundesgesetz über die Krankenversicherungen
BVG	Bundesgesetz über die berufliche Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge
UVG	Bundesgesetz über die Unfallversicherung
Promembro	Verein der Prothesenträger/innen in der Schweiz

LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
Promembro	Association des porteurs et porteuses de prothèse en Suisse

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Menschen mit Behinderungen

MOTION
DATUM: 19.09.2018
SOPHIE GUIGNARD

Lors de la session d'automne 2018, le Conseil national a adopté simultanément deux motions intitulées "**améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap**". Elles provenaient des députés Glättli (Mo. 16.3880) et Golay (Mo. 16.3881). Cette alliance, quelque peu surprenante, d'un Vert et d'un membre du MCG s'explique par leur intérêt personnel commun: les deux sont co-présidents de l'association promembro, qui s'engage pour les intérêts des porteuses et porteurs de prothèses en Suisse. Les deux motionnants, qui précisent n'être pas directement concernés par le port d'une prothèse, souhaitent la modification de certaines dispositions législatives (LPP, LAA, LAMal, entre autres) visant une meilleure prise en charge des moyens auxiliaires des personnes handicapées, ce qui permettrait aux personnes amputées de bénéficier de la pointe de la technologie en matière de prothèses, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment pour des questions de remboursement non accepté par les assurances.

Le Conseil fédéral s'est opposé aux deux motions; selon lui, les principes de proportionnalité et d'égalité de traitement sont rigoureusement appliqués, ce qui peut expliquer que parfois de meilleures prothèses sont attribuées à des personnes menant des activités professionnelles, au détriment de celles qui ne travaillent pas.

Les arguments du ministre de l'Intérieur Alain Berset n'ont pas convaincu, puisque 119 voix contre 57, avec 5 abstentions ont plébiscité les deux motions. Les opposants sont à trouver dans les rangs – non unanimes – de l'UDC, des Verts/libéraux, du PLR, du PBD et du PDC.